

## **BARÈME HONORAIRES DES TRANSACTIONS:**

## 1. CESSIONS DE DROIT AU BAIL, FONDS DE COMMERCE, SOCIÉTÉS :

10 % HT\* du prix de cession net vendeur à la charge du cessionnaire (sauf convention contraire). Avec un minimum conseillé de 10 000 HT\*.

## 2. <u>LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS AVEC OU</u> SANS DROIT D'ENTRÉE :

30 % HT\* du loyer annuel hors taxes, hors charges à la charge du preneur (sauf convention contraire). Avec un minimum conseillé de 10 000 HT\*.

## 3. VENTES DE MURS COMMERCIAUX :

5 % HT\* du prix de vente des murs commerciaux net vendeur à la charge de l'acquéreur (sauf convention contraire). Avec un minimum conseillé de 20 000 HT\*.

<sup>\*</sup> TVA 20 % en sus pour la France métropolitaine.